Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 MARS 2025

RESSOURCES
FINANCES

Fonds de concours – Attribution aux communes membres – première session 2025

Rapporteur : Emmanuelle BONHOMME
N°CC2025-020

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de déports	**0**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**78**
Secrétaire de séance : Christine RENAUX-MARECHAL	

L'an 2025, le 17 mars le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT); M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE); Mme Aliette LEBIHAN (ANET); M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY); M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE); Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE); Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS); M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT); M. Pierre SANIER (BU); M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT); M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ;M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ;Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Caroline VABRE (DREUX) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ;

Pouvoirs :

M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) donne pouvoir à Mme DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Il a été exposé que,

Afin de renforcer l'attractivité de son territoire et d'accompagner les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire et à son aménagement équilibré, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours abondé d'une enveloppe financière de 3 millions d'euros sur la durée du mandat dans le cadre d'une autorisation de programme et avec une enveloppe de 1 000 000 d'euros pour l'exercice 2025.

Dans ce cadre, la commission d'attribution de fonds de concours s'est réunie le mardi 21 janvier 2025 pour étudier les dossiers de 17 communes qui sollicitent donc l'attribution du fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération du Pays Dreux pour un montant de 331 251,75 €.

Les projets présentés par les communes demandeuses s'inscrivent bien dans les orientations et priorités portées par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et reprises dans le règlement et sont donc éligibles à l'octroi d'un fonds de concours.

Commune	Projet	Coût prévisionnel (HT)	Fonds de Concours sollicité	Fonds de concours proposé	Commentaires de la commission d'attribution
Rueil-la-Gadelière	Création d'un city-stade	84 673,00 €	21 168,00 €	21 168,00 €	
Saint-Sauveur-Marville	Enfouissement de réseaux	106 400,00 €	14 598,00 €	14 598,00 €	
Tremblay-les-Villages	Réaménagement de la rue des sablons et création d'un plateau surélevé	108 243,20 €	30 000,00 €	30 000,00 €	
Crucey-Villages	Rénovation de l'église Saint-Sulpice	140 823,00 €	21 123,00 €	14 082,00 €	Montant corrigé afin de ne pas dépasser 80% de subventionnement
Beauche	Travaux de rénovation et mise en valeur du patrimoine communal	9 688,00 €	4 443,00 €	4 443,00 €	
Le Mesnil-Simon	Aménagement cadre de vie : Aménagement rue marronnier et du chemin de Nantilly	100 360,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	
Brezolles	Réaménagement de la rue de Paris et rue de la Maladrerie	1 066 132,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	
Garnay	Réaménagement d'un carrefour	6 227,50 €	3 113,75 €	3 113,00 €	Chiffre arrondi

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Commune	Projet	Coût prévisionnel (HT)	Fonds de Concours sollicité	Fonds de concours proposé	Commentaires de la commission d'attribution
Fessanvilliers-Mattanvilliers	Remplacement des volets du logement communal	7 066,00 €	1 413,00 €	1 413,00 €	
Fessanvilliers-Mattanvilliers	Aménagement de sécurité rue St Sulpice	37 704,20 €	9 426,00 €	9 426,00 €	
Saint-Jean-de-Rebervilliers	Réfection de voirie	25 198,00 €	8 819,00 €	8 819,00 €	
La Madeleine-de-Nonancourt	Réfection de l'église	401 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	
La Madeleine-de-Nonancourt	Aménagement du cimetière	71 870,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
La Chapelle-Forainvilliers	Aménagement du parvis de l'église et de la mairie	28 388,00 €	14 194,00 €	14 194,00 €	
Sorel-Moussel	Remplacement du chauffage de la cantine scolaire	8 311,00 €	2 493,00 €	2 493,00 €	
Sorel-Moussel	Remplacement de l'éclairage public	24 720,00 €	7 416,00 €	7 416,00 €	
Saint-Georges-Motel	Création d'une aire de jeux aménagée	58 956,00 €	23 912,00 €	23 912,00 €	
Puiseux	Aménagement des allées du cimetière	10 860,00 €	3 258,00 €	2 715,00 €	Montant corrigé afin de ne pas dépasser l'autofinancement de la commune
Ivry-la-Bataille	Végétalisation du cimetière	99 432,00 €	12 230,00 €	12 230,00 €	
Ouerre	Rénovation du parc lumineux	57 891,00 €	16 945,00 €	16 945,00 €	
Le Boullay-les-Deux-Églises	Travaux de réfection de la chaussée rue saint martin	58 610,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
Le Boullay-les-Deux-Églises	Travaux de réfection de la charpente et de la toiture de l'église Saint AIGNAN	126 417,00 €	26 700,00 €	26 700,00 €	

Cela représente ainsi un total de 323 667,00 euros de financement par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'ensemble de ces projets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250321-CC2025-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

En intégrant ces demandes, 65 communes ont à ce jour sollicité le fonds de concours pour 109 projets représentant un total de 1 755 069 euros.

Comme le prévoit le règlement, le montant du fonds de concours ne peut pas dépasser le montant de l'autofinancement apporté par la commune, c'est pourquoi certains montants proposés sont inférieurs aux montants sollicités. La participation de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux sera plafonnée à 323 667,00 € et diminuée proportionnellement de toute autre participation accordée.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5216-5-VI ;*
***VU** le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2021-2026, adopté en conseil communautaire le 27 septembre 2021, modifié le 26 septembre 2022 et le 30 septembre 2024 ;*
***VU** l'avis de la Commission d'attribution d'un fonds de concours, réunie le mardi 21 janvier 2025.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'octroi d'un fonds de concours aux montants indiqués ci-dessus en soutien des projets portés par les communes membres ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération y compris l'octroi des avances sollicitées par les communes dans le respect du règlement d'attribution du fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :21 mars 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 21 mars 2025**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Christine RENAUX-MARCHAL** **Secrétaire de séance**